



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 2 mars 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Restructuration du vignoble bordelais: dispositif d'arrachage sanitaire viticole en Gironde co-financé par l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Interprofession.**

**Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset, et le Président du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB), Allan Sichel, annoncent un plan d'arrachage sanitaire co-porté et co-financé, pour lutter contre la flavescence dorée et restructurer le vignoble bordelais.**

Le vignoble bordelais représente près de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 48 000 emplois. L'enjeu sanitaire d'enrayement de la flavescence dorée y nécessite la mise en œuvre de mesures renforcées pour protéger les vignes. Le risque est grand qu'un nombre important de surfaces soient abandonnées, devenant autant de réservoirs de la maladie, avec une situation phytosanitaire qui deviendrait très compliquée. Ce risque est accentué pour une partie de la filière en raison du contexte économique défavorable lié à l'accélération de la dé-consommation de vin rouge.

Outre la reforestation d'environ 2000 ha de vignes abandonnées mise en œuvre avec le groupe coopératif Alliance forêt bois (AFB), cet arrachage sanitaire permettra de renaturer des vignobles sans repreneur (6400 ha) et de diversifier les cultures au profit notamment de l'arboriculture. Sur ces deux derniers volets, l'Etat, sous la coordination du Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF), la Région et l'interprofession viticole bordelaise ont travaillé ensemble à une stratégie de dé-densification du vignoble bordelais portée par des financements publics et interprofessionnels. Un accord tripartite est acté ce jour pour porter ce plan de restructuration.

Cette mesure structurelle tripartite, est complémentaire de la mesure conjoncturelle d'aide à la distillation déjà annoncée par le Gouvernement, qui permet de gérer le surstock. Elle répond à l'enjeu économique de la filière girondine tout en soutenant les politiques de planification sanitaire et écologique portées par le Gouvernement - enrayement de la flavescence dorée, reforestation et stockage de carbone, renaturation et biomasse - et s'inscrit dans la stratégie sanitaire et structurelle à l'échelle territoriale portée par l'interprofession et la Région.

L'Etat mobilise dès à présent 30 M€ et s'engagera selon les besoins jusqu'à 38 M€. La Région Nouvelle Aquitaine, elle, 10 M€ sur 2 ou 3 ans. Le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB) 19 M€. C'est un exemple d'action et d'engagement coordonnés entre Etat, Région et Profession pour être au rendez-vous de la transition agro-écologique.

*« Je salue le travail de concertation mené depuis plusieurs mois avec la filière viticole girondine et la Région pour trouver des solutions durables à la crise de la filière et gérer les enjeux phytosanitaires de la filière dans le territoire. »*

Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture de la Souveraineté alimentaire

Contacts presse

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté Alimentaire  
Hôtel de Villeroy

**Service de presse de Marc FESNEAU**  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

**Service de presse du ministère**  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

@Agri\_Gouv